

Un jour de pluie, il se mit à passer en revue le reste de l'exploitation. Il constata que seulement 11 des pruniers du verger avaient porté des fruits. L'un d'eux était resté stérile. Appliquant sur-le-champ les connaissances qu'il avait apprises à l'école, il arracha l'arbre improductif. Par la suite, ses pruniers ne produisirent plus parce qu'il avait arraché l'arbre mâle.

Je pense que les planificateurs du ministère des Transports et certains politiques de l'ancien gouvernement libéral et de l'actuel gouvernement font la même chose en faisant les comptes et en essayant de mettre en pratique le principe de la rentabilité. Ce faisant, ils oublient complètement pourquoi nous avons créé un réseau de transport. C'est pour cela que nous recourons au Parlement où la population de tout le Canada peut faire connaître ses intentions et ses sentiments. Nous le faisons pour que 20 parlementaires puissent intervenir si jamais les tarifs à Churchill ou sur la voie maritime augmentaient tellement que les intéressés ne puissent plus utiliser ces voies navigables, une possibilité qui n'est certes pas exclue non plus. Des convois de blé et de minerai de fer empruntent la voie maritime. Le trafic maritime sur cette voie est en recul à cause de la conjoncture et de la demande. Ce n'est vraiment pas le moment de relever les tarifs de 50 cents la tonne sur les marchandises qui empruntent cette voie. C'est maintenant plus que jamais le temps de se rendre compte que le transport est essentiel à tous les Canadiens en faisant bon accueil aux motions dont nous sommes saisis.

[Français]

M. Fernand Robichaud (Westmorland—Kent): Monsieur le Président, il me fait plaisir de prendre aujourd'hui la parole sur le projet de loi C-75. Ce projet de loi m'est un peu familier car j'ai dû siéger au Comité législatif qui en a fait l'étude. J'ai eu, en tant que membre de ce comité, à écouter plusieurs exposés très intéressants, présentés par des groupes de gens qui allaient être touchés par ce projet de loi. En gros, monsieur le Président, il n'y a aucun doute que certains changements proposés sont nécessaires et il est temps que le Canada mette à jour la Loi sur la marine marchande qui fait autorité en matière de sécurité de la navigation, de sauvegarde de la vie humaine en mer et de protection de l'environnement marin dans les eaux canadiennes et les zones de pêche.

Certaines modifications s'imposent d'urgence, par exemple, celle de permettre au Canada de résoudre plus facilement les questions touchant à la pollution marine, améliorer la sécurité en mer et permettre au Canada d'adopter plusieurs importantes conventions maritimes internationales. Sur cette partie du projet de loi, monsieur le Président, je suis bien d'accord, mais sur l'article 4 qui vise à donner au gouvernement, plus particulièrement au ministre, l'autorité d'imposer des droits à l'égard de plusieurs services, alors à ce moment-là je ne suis pas d'accord pour permettre de donner au ministre le droit d'imposer des droits en matière d'aide à la navigation, de sondage, de dragage, de service de trafic maritime, d'opération de brise-glace et d'assistance maritime.

Alors, comme je le disais, monsieur le Président, j'ai eu la chance d'écouter plusieurs présentations, et le secrétaire parlementaire nous disait tout à l'heure que la majorité de ces présentations étaient d'accord sur le principe de l'imposition des

Marine marchande du Canada—Loi

charges, de frais aux usagers, mais je demanderais au secrétaire parlementaire de nommer un seul intervenant qui était d'accord sur la façon dont on propose d'imposer ces frais. Je ne pense pas qu'il y ait un seul groupe, monsieur le Président, qui était d'accord sur la façon dont on procédait. Pour ce qui est de tous les autres articles, on avait certains commentaires, on avait même dit qu'il y avait eu une certaine consultation faite auprès de ces groupes, mais lorsqu'on parlait de l'article 4, aucun groupe, absolument aucun, n'avait été consulté sur les changements qu'on proposait, et c'est à ce moment-là que les groupes s'opposaient à cette autorité qu'on allait donner au ministre d'imposer des frais aux usagers. Et je dois dire, monsieur le Président, qu'après avoir écouté toutes ces présentations, certains députés, si on s'en tient aux articles qu'on a pu voir dans les journaux, étaient d'accord et sentaient qu'on ne devait pas appliquer l'article 4 tel que proposé, et si vous me permettez, je vais lire un petit article:

● (1740)

[Traduction]

«Le projet d'imposer des frais n'aura probablement pas de suites»

[Français]

Cela nous vient de Halifax.

[Traduction]

«Le gouvernement fédéral changera probablement d'idée en n'imposant pas de frais pour les services de brise-glace, de remorquage, de sauvetage de dragage et de la garde côtière, selon Mike Forrestall, le secrétaire parlementaire du ministre. Le projet de recouvrement des coûts a fait l'objet de critiques incessantes.»

[Français]

Alors, monsieur le Président, aujourd'hui, je m'aperçois que le secrétaire parlementaire a changé d'idée puisqu'il appuie l'article 4. J'ai réalisé dernièrement que si on était député au gouvernement, on pouvait changer son idée et que cela n'avait pas trop de conséquences. Voilà donc, en fait, ce que cet article démontre.

Encore plus important, monsieur le Président, on parle de l'article 4 qui va imposer des frais. Le ministre ou personne du côté du gouvernement n'a pu nous dire à combien se montaient ces frais et comment on allait les imposer. C'est ce que les groupes qui ont comparu devant le Comité nous demandaient: Comment allez-vous collecter cet argent, et de quel montant seront ces frais?

Certains représentants, certaines personnes qui nous ont présenté des soumissions nous ont dit qu'actuellement le transport de biens par voie maritime était dans une situation très concurrentielle. On parlait de «sous» la tonne, on ne parlait pas de «dollars» la tonne, ce qui pourrait faire une différence à savoir si on pouvait obtenir un contrat de transport ou non. On parlait de «sous» la tonne tellement la concurrence est grande.

Si vous me le permettez, monsieur le Président, j'aimerais vous faire part de quelques arguments que ces groupes nous présentaient. C'est justement pour ces raisons que j'appuie les amendements proposés par mon collègue de Thunder Bay—Atikokan (M. Angus). Si nous pouvions réussir à faire adopter ces changements, au moins nous serions informés de tout changement aux règlements. De plus, nous serions assurés que